

Le Web social : Comment ça marche...bien merci?!

• Sur le Web en général

Doc 1 : Les clés de l'actualité n°784 du 21 au 27 janvier 2009

14 L'ACTU

l'enquête
société

LES CLÉS
du 21 au 27 janvier 2009

Web : votre vie privée en libre accès

Avoir des tas d'amis à qui vous vous dévoilez sur Facebook, Skyblog ou MySpace..., c'est sympathique mais loin d'être intime. Prudence !

"Victor, Ludo et moi complètement bourrés", c'est la première phrase du blog d'Antoine, 14 ans. Il y raconte une "nuit de taré" comme s'il ne parlait qu'à des copains. Seulement voilà : tout le monde peut le lire et voir ses photos. À tel point que la Cnil s'inquiète. "Même si nous ne tenons pas de statistiques sur cette question, on voit bien que l'étalage de la vie privée s'accroît, et que les ados peuvent aller de plus en plus loin", affirme Alex Türk, son président. Il constate même qu'avec le succès des réseaux sociaux l'âge auquel vous vous dévoilez sur le Net baisse. Le plus connu de ces réseaux, Facebook, a maintenant plus de 150 millions d'utilisateurs dans le monde.

Une intimité virtuelle

Facebook paraît cependant plus intime que Skyblog ou MySpace, car seuls vos contacts peuvent y voir ce que vous faites. Exemple avec Loréna, 17 ans : "Sur MySpace, je mets des choses fausses sur moi, alors que sur Facebook je suis plus libérée : il n'y a que mes amis." Elle en compte 67, mais certains adolescents se vantent d'en avoir 800. Déjà, l'intimité est loin... Mais il y a pire. Tout ce que vous postez sur Facebook appartient au site et peut être archivé, même si vous le supprimez, et si vous vous désinscrivez. C'est ainsi que le premier réseau social du monde a une base de données à faire pâlir les services secrets les plus puissants. Il pourrait

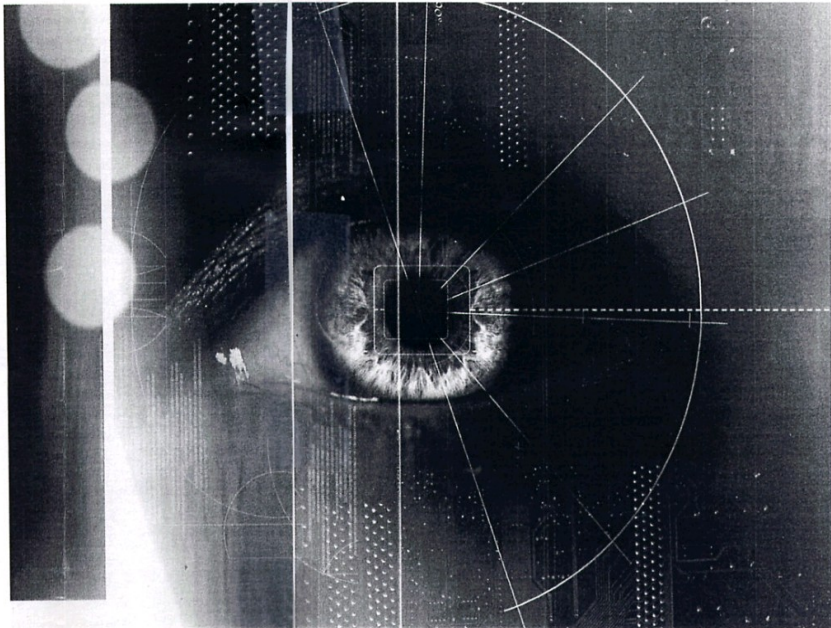
même le livrer à la police si besoin est. "Nous n'avons rien à nous reprocher", répondent souvent les internautes. Vous, non, mais les autres ?

Rattrapé par le Net

Loréna, auteur d'une dizaine de blogs, en témoigne : "Sur un de mes sites, je m'étais beaucoup. Des amis de l'école l'ont utilisé contre moi." Alex Türk cite aussi l'exemple de ce jeune de 19 ans qui s'est vu refuser un poste car le recruteur avait vu une photo de ses fesses sur le Net prise six mois avant par un copain lors d'une soirée bien arrosée. "Avec Internet, on peut être rattrapé par son passé, commente le président de la Cnil. Or, une personnalité évolue : vous pouvez dire des conneries à 17 ans, que vous ne penserez plus 5 ans plus tard." C'est ce qu'Axel Türk appelle le "droit à l'oubli" ; il est précieux. ■

ZOOM

Cnil : Commission nationale de l'informatique et des libertés. Elle est chargée de protéger la vie privée et les libertés de l'individu par rapport aux technologies.
Réseaux sociaux : plates-formes d'échange de photos, de vidéos, de liens, etc.
Exemples : MySpace, Copains d'avant, Skyrock.



À moi de choisir ce que je veux que les autres voient"

Cyril, 14 ans

"J'ai eu un blog, mais j'ai vite arrêté, car je n'aime pas trop raconter ma vie privée sur Internet. En plus, j'avais mis quelques photos que des gens ont récupérées. Je suis sur Facebook depuis six mois, pour voir les photos des copains, mais je ne raconte pas trop ma vie. Quand je me suis inscrit, j'ai regardé la charte de confidentialité, enfin j'ai les deux premières lignes. C'est trop long et on ne comprend pas tout."



Carol Ann, 14 ans

"Je vais sur Facebook et sur un site de rencontres où il y a principalement des jeunes de 13 à 20 ans. Mon adresse, mon nom et mon e-mail sont totalement confidentiels. Pour le reste, à moi de choisir ce que je veux que les autres voient. J'ai mis une vingtaine de photos de moi et de mes amis pour que les personnes qui ne me connaissent pas se fassent une opinion de moi, même si l'apparence ne fait pas la personne."



Agathe, 15 ans,

"Dans mon collège, des profs se sont plaints parce qu'on les critiquait sur des blogs ou qu'on mettait leur photo. Je n'ai jamais vu d'insultes, mais des photos, oui, par exemple, quand les élèves aimaient bien un prof. Je pense qu'on ne se rend pas compte de l'importance que ça a. J'ai vu récemment un reportage sur Facebook qui m'a un peu interpellée, car il disait que Facebook gardait nos profils, mais, quand je vais sur le site, j'oublie ce reportage !"

Enquête réalisée par Amélie Castan

SAVOIR+

■ Le 23 janvier, la Défenseure des enfants organise à Lyon un forum sur la vie privée et Internet. À cette occasion, le forum "Vie privée et Internet" sera ouvert sur www.paroleauxjeunes.fr
■ Savez-vous déjouer les pièges d'Internet ? Vérifiez sur www.cnil.fr (cliquez sur "espace juniors" dans la colonne de gauche).

> Les règles de base de l'internaute

Quelques recommandations avant de vous lancer dans un réseau social ou comment rectifier le tir si vous vous êtes un peu trop livré.

Sur Internet, en général...

- Ne donnez jamais votre nom, adresse ou établissement scolaire.
- Ne citez jamais une personne et n'utilisez pas un contenu (article, vidéo, photo, son) produit par elle sans son accord ou celui de ses parents pour les mineurs, ils peuvent porter plainte.
- Ayez en tête que tout ce que vous dites, faites ou postez pourra un jour être utilisé contre vous.
- N'hésitez pas à supprimer un blog qui ne vous correspond plus. Pour l'archiver, enregistrez ses pages avant (dans Firefox, allez dans "fichier", puis "enregistrer sous").
- Si vous trouvez sur un site un propos insultant sur vous, ou une photo de vous utilisée sans votre accord, parlez-en à vos parents et contactez ensemble la personne qui la diffuse pour lui demander de la retirer, au nom du respect de votre vie privée.

Sur Facebook en particulier...

- Vérifiez que votre profil n'est pas public, pour que seuls vos amis puissent voir ce que vous publiez.
- N'acceptez pas de gens que vous ne connaissez pas ou que vous ne considérez pas comme des "amis".
- Sachez que tous les réseaux que vous rejoignez (dans les paramètres) sont visibles par tous. Évitez donc les réseaux trop précis, comme votre établissement scolaire ou votre ville. Avec ces renseignements, une personne mal intentionnée aura vite fait de trouver votre adresse et votre numéro de téléphone.
- Réglez les paramètres de confidentialité des applications Facebook (dans "paramètres", "confidentialité"). Par défaut, toutes les applications que vos amis utilisent accèdent à votre profil.
- Ne "taggez" pas des "amis" sur des photos sans leur demander leur accord. ■

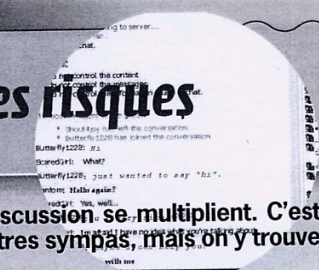
• Les Tchats & les blogs

Doc 2: Vivre au collège #3 d'avril 2007

Doc 3: Vivre au collège #1 de janvier 2007

Communiquer

T'chat : évitez les risques



Sur Internet, les salons de discussion se multiplient. C'est parfois l'eldorado des rencontres sympas, mais on y trouve aussi quelques indésirables...

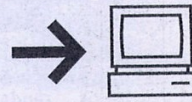
Pourquoi est-ce dangereux puisque c'est virtuel ?
C'est justement parce que c'est virtuel que c'est dangereux ! Internet permet à chacun de rester anonyme et de s'inventer une identité, une histoire, un passé... Un repris de justice de 50 ans peut essayer de faire passer pour un collégien de 3e...

Quelles sont les expressions suspectes ?
Votre pseudonyme est votre seul rempart face aux autres. Si le premier venu vous demande votre nom ou votre numéro de téléphone, fuyez-le ! Idem pour ceux qui se montrent trop mielleux. Si on vous propose de rencontrer des gens qui vous ressemblent ou de passer la soirée à la maison, vous avez probablement affaire à une secte ou un pervers !

Que faire si on identifie une personne dangereuse ?
Ne répondez plus aux questions de l'individu et utilisez les commandes de blocage, puis contactez le webmaster pour l'informer. Si possible, sauvegardez votre discussion afin de prouver vos propos.

Comment réagir si on me propose un rendez-vous ?
La question est épineuse : on ne sait jamais à qui on aura affaire ! Donc prenez quelques précautions : fixez le rendez-vous dans un lieu peuplé (l'isolement est le premier des dangers), prévenez vos amis ou vos parents, ou mieux, faites-vous accompagner !

Faut-il donc se méfier de tout le monde ?
Surtout pas : ne jamais laisser place à la psychose. Surfez sur le web et discutez avec vos cyber-potes, mais soyez attentifs aux signes louches. Il ne faut pas confondre méfiance et vigilance.


R.R. 

Vivre au collège #3 Avril 2007 27

Dossier

Blogs : attention... aux dérapages !

Avoir son blog sur le web est un super moyen de s'exprimer. Mais attention : tout n'est pas permis et les excès peuvent coûter très cher.



On trouve de tout sur les blogs

Résultat, on y trouve de tout : des sites dédiés à des groupes de rock ou des chanteurs, des photos des copains et de la famille... Mais aussi des choses pas géniales. En tapant les bons mots-clés, il suffit de quelques minutes pour trouver des blogs insultants. Certains jeunes règlent leurs comptes avec leurs professeurs, comme sur ce blog qui montre des photos d'enseignants accompagnées de légendes injurieuses : "Gentil vieux con" ou "Y a des profs, on dirait des homos !" L'auteur de ce blog ne se rend pas

Violence est interdite.
Lâche tes coms !"
Tous les blogueurs connaissent cette expression, mais attention, mieux vaut réfléchir un peu avant de "lâcher son com" : régulièrement, des jeunes sont en garde à vue pour avoir lancé des appels aux émeutes sur des blogs. Car la liberté d'expression n'autorise pas la violence est interdite. Depuis trois ans, le succès des blogs est incroyable. L'outil est top pour communiquer avec ses amis, faire des connaissances, exprimer ses goûts, ses joies ou ses peines, découvrir Internet... Et simple à créer : il suffit de quelques minutes et là, c'est le plongeon dans la "blogosphère".

Vivre au collège #1 Janvier 2007 11

Doc 4 : Vivre au collège #1 de janvier 2007

Dossier

Blogs : attention... aux dérapages !

compte qu'il risque gros avec ce genre de dévouement, comme le lui explique gentiment un visiteur : "J'ai fait la même chose et les profs me sont tombés dessus et ont porté plainte. Maintenant la justice s'occupe de l'affaire, alors, je vous conseille d'effacer ce blog !" ignorent complètement ce qu'ils ont le droit de faire ou de ne pas faire. Un blog n'est pas réservé aux potes. Certains pensent que leur blog est un univers privé, qu'on ne peut pas le lire si on n'a pas eu l'adresse, alors qu'il est très facile de le trouver", explique un expert. Bref, le blog, ce n'est ni un journal intime bien caché, ni un univers que les adultes sont incapables de comprendre. Régler ses comptes à l'abri derrière l'écran de son ordinateur peut coûter jusqu'à un an de prison et 45 000 euros d'amende (ça en fait du forfait) ! Car le blogueur est comme un journaliste : il a des droits (la liberté d'expression) et des devoirs (le respect de la vie privée, du droit d'auteur, l'interdiction de l'injure ou de la diffamation...). Sans oublier les risques scolaires de conseil de discipline et d'exclusion.

Des blogs par millions

La plate-forme Skyblogs compte près de 7 millions de blogs, et chaque jour, plusieurs milliers se créent. Beaucoup d'autres plates-formes existent, vous pouvez comparer leurs avantages sur www.bloglab.net

Trop d'ignorance des droits et devoirs

De plus, même reproduire la photo d'un groupe de rock trouvée dans un magazine est interdit ! Même chose pour un morceau de musique. Et ce n'est pas tout : il faut aussi respecter le droit à l'image, c'est-à-dire, avant toute publication, demander l'autorisation à la personne prise en photo. Et cette personne est mineure, ce sont ses parents qui doivent donner leur feu vert ! Le non-respect de cette règle, rarement prise au sérieux, peut coûter cher : chacun peut demander à ce que sa photo soit retirée d'un blog et si l'auteur du blog refuse, le poursuivre en justice. Et ceux qui restent anonymes se trompent. Grâce à l'adresse IP de l'ordinateur, la police identifie facilement l'auteur d'un blog. Bref, à vous de vous assurer que vous n'êtes pas un hors-la-loi ! S.P. & F.C.

Que dit la loi ?

- La liberté d'expression. Selon l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 10 août 1789, il s'agit de « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».
- La diffamation, selon l'article 29 du 29 juillet 1881 : « toute allégation ou imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps constitué auquel le fait est imputé ».
- L'injure est constituée par « toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne réfère l'imputation d'aucun fait ».
- Exemple : « On m'a volé mon blouson à l'école et je suis sûr que c'est Benjamin qui a fait le coup ».
- Exemple : « La prof de physique est une grosse vache ».

Collégiens, salariés, citoyens : tous égaux

Que les ados se rassurent : ils ne sont pas particulièrement persécutés ! « Les problèmes posés, notamment quant aux cas de diffamation ou d'injure, sont identiques qu'ils concernent des collégiens qui insultent leur professeur ou des salariés qui injurient leur chef d'entreprise, explique une avocate. S'ensuivent des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion ou le licenciement. » Un salarié bénéficie de la liberté d'expression qui lui permet de parler de son travail et de son entreprise, mais sans mettre en cause les personnes ni révéler de secrets de fabrication ou d'informations confidentielles.

Vivre au collège #1 Janvier 2007 13

« Quoi? T'es pas sur Facebook! »
Avec ses 200 millions de membres,
le réseau social pourrait bien reléguer
les blogs au rayon des antiquités.
Raison de plus pour faire attention
aux traces qu'on y laisse.

MATHILDE FONTEZ

Au début, Marc L. croit à une mauvaise blague. Lui, célèbre sur Internet?! Qu'est-ce qui lui vaut cette soudaine renommée? Marc est un jeune homme comme tant d'autres. Sur son profil Facebook, rien d'extraordinaire : des échanges de photos avec ses amis, des commentaires de vacances, des vidéos des concerts de son groupe de rock... Seulement voilà : un jour, sans qu'on le prévienne, il est pris comme cobaye par un journaliste qui veut montrer combien il est facile de reconstituer le portrait intime de quelqu'un à partir de ses traces sur Internet. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que la pêche est fructueuse. Parmi les différents sites que le journaliste a épluchés, c'est Facebook qui

**120
amis
c'est la
moyenne sur
Facebook.**

Pffff, dites-vous. Ce genre de mésaventure ne vous arriverait certainement pas. OK, vous avez un profil Facebook, vous l'avez généreusement garni de photos personnelles ou de vos humeurs du moment. Mais seuls vos amis ont accès à votre page! Heum... En êtes-vous bien sûr? Saviez-vous,

par exemple, qu'il suffit de répondre à un inconnu pour qu'il ait accès à vos infos? Eh oui... Imaginez qu'un inconnu vous demande d'être son ami. Votre première réaction? Si vous êtes comme la plupart des facebookeurs, vous lui demandez : « On se connaît? » Or, cette simple réponse,

envoyée sans même y penser, lui donne automatiquement accès à votre page durant un mois! Facebook vous prévient d'ailleurs par le petit message que voici : « Si vous envoyez un message à Lucie Duchmol, vous lui donnez la permission de consulter pendant un mois votre liste d'amis, ainsi que vos informations générales, vos emplois et vos études. » L'aviez-vous remarqué? Marc, en tout cas, ne s'est pas méfié, et a ouvert grand la porte au journaliste qui pêchait des infos personnelles.

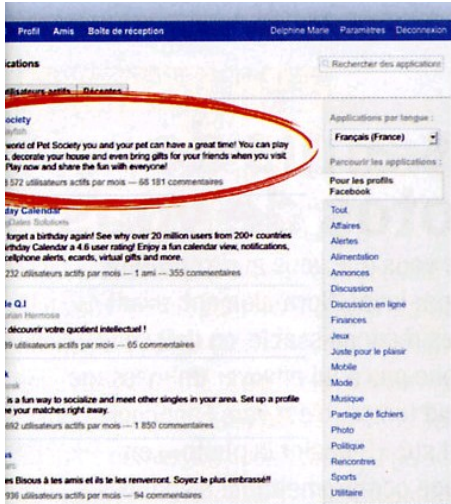
Entrer dans votre espace privé? Facile!

Ce n'est d'ailleurs pas le seul chemin qui mène à vos données intimes. Les réseaux en sont un autre : vous décidez d'adhérer au réseau qui regroupe les élèves de votre lycée, les habitants de votre ville... Du coup, tous les membres du réseau ont automatiquement accès à vos données. Et pourtant, leurs trombines ne figurent pas parmi vos amis. Plus vicieux encore, les applications. ●●●

Conseil n°1

Vous n'êtes pas obligé de tout remplir

Vous voilà devant votre profil tout neuf. Le site vous propose de détailler par le menu vos goûts, votre situation familiale, vos coordonnées... Tournez donc sept fois votre souris sur son tapis avant de cliquer! Gardez en tête que ce que vous allez écrire va être lu par beaucoup de monde. Vous êtes mineur? Le premier conseil, vous l'avez sans doute déjà entendu : ne pas mettre vos coordonnées (téléphone, adresse, e-mail...), ni aucune indication qui pourrait permettre à un individu malintentionné de vous traquer : l'adresse de votre club de sport, ou le nom de votre lycée par exemple.



Il s'agit de petits programmes informatiques à télécharger, qui permettent d'échanger des images et des vidéos, de s'adonner à des jeux, de répondre à des quiz... Mais pour les installer, vous êtes obligé de partager vos données avec le créateur de l'application. Sans même le connaître... Ben oui, direz-vous, c'est justement ça, l'intérêt de Facebook : rencontrer des tas de gens qu'on ne rencontrerait pas autrement. On démarre généralement pour y retrouver ses copains, mais assez vite, on fait partie de toutes sortes de groupes, et c'est génial, non, tous ces nouveaux amis glanés sur le Web?... Pourtant, imaginez la scène : vous vous promenez dans la rue et un inconnu vous aborde. «Salut, tu veux bien être mon amie ?» Votre

réponse : «Mais oui, bien sûr ! Je suis née le 12 mai 1993, j'habite 3, boulevard Tournebouille. Je suis célibataire et avec mes copines, samedi dernier, on a fait une soirée déguisée. J'avais un magnifique costume de clown. Regarde les photos ! Marrant, hein ! Tu veux mon numéro de portable ?» Voilà qui serait complètement incongru dans la réalité. Mais qui est banal sur Facebook, et explique le nombre incroyable d'«amis» que certains affichent. Le facebookeur moyen totalise entre 100 et 200 amis qui ont accès à son profil. Sans parler des amis d'amis qui suivent incognito vos conversations par le truchement du «mur». Autant dire que faire une confidence sur sa page Facebook, c'est comme la crier face à une foule.

Attention à votre réputation !

Katherine Evans, elle, ne s'en doutait pas. Cette brillante lycéenne de Miami, aux États-Unis, un jour qu'elle était furieuse contre sa prof d'anglais, a créé un groupe nommé «Sarah Phelps est la pire prof que j'ai jamais eue !», accompagné du message suivant : «Aux élèves qui ont eu le malheur de tomber sur Sarah Phelps ou qui connaissent sa folie : ici, vous pouvez exprimer votre haine !» Prise de remords, au bout de quelques jours, Katherine efface le groupe de sa page Facebook. Mais deux mois plus tard, elle reçoit un appel du proviseur : elle est suspendue pour «cyberintimidation», et son dossier scolaire est désormais entaché d'un blâme. Eh oui, si Katie avait critiqué sa professeur devant

ses copines dans un café, ses propos n'auraient eu aucune conséquence. Mais sur Facebook, la jeune fille a sous-estimé le nombre de personnes qui pourraient lire son message...

Un autre exemple, bien de chez nous cette fois, est relaté dans le journal *Ouest France*. L'histoire débute par la création d'un groupe qui réclame l'attribution des Jeux olympiques de 2016 à Lorient. Les commentaires vont bon train, mais vers la mi-février 2009, cela se gâte : les insultes

commencent à pleuvoir, et le groupe se mue en tribune anti-Lorient. Indigné, Norbert Métairie, le maire de la ville, porte plainte. Aux dernières nouvelles, la police va obliger les dirigeants français de Facebook à désigner le responsable du groupe pour lui infliger une amende.

Bien sûr, ce genre d'affaire est plutôt rare, et Facebook reste avant tout un lieu convivial où l'on s'amuse. Mais mieux vaut savoir où l'on met les pieds. Car une fois inscrit sur le réseau social, on est obligé d'apprendre à protéger sa vie intime, et à gérer son image. Que l'on ajoute une photo, change d'«humeur du jour» ou modifie l'un des paramètres de son profil... hop ! toute la communauté en est aussitôt informée. «C'est un peu

comme lire la presse *people*, mais au lieu des stars, je m'informe sur les péripéties de mes amis !» résume Frédérique (25 ans, 100 amis). Alors, à force d'offrir une partie de sa vie «en live», on est forcément confronté un jour ou l'autre à des problèmes de réputation qu'il faut résoudre.

Un exemple basique. Imaginez : vous venez de passer un week-end de pêche sur un étang avec vos cousins. Vous n'en parlez pas à vos copains de classe : trop ringard, et puis vous avez une réputation de super geek à défendre. Mais l'un de vos cousins, qui fait partie de vos «amis» Facebook, met en ligne sur sa page une série de photos de l'épisode piscicole. Il suffit qu'il vous nomme pour qu'aussitôt toute votre petite tribu soit au courant...

Gérer son profil comme un pro

Ce n'est pas bien grave, mais ceux qui sont piégés dans ce genre de mésaventure apprennent vite à cloisonner leurs différents cercles d'amis pour qu'ils aient plus ou moins accès à telle ou telle information. «J'avais déjà fait le tri entre famille et amis. Mais quand j'ai commencé à travailler, la situation s'est corsée», raconte Marie (23 ans, 150 amis). Ma chef m'a demandé d'être son amie sur Facebook. Je ne pouvais pas dire non, de peur de la vexer, mais je n'avais pas non plus envie qu'elle ait accès à mes photos de week-end ! J'ai dû apprendre à bloquer savamment mon profil...» Préserver sa réputation professionnelle n'est pas encore votre principal souci : on a d'autres chats à fouetter quand on est lycéen. Mais cela pourrait bientôt le devenir. «M'étonnerait que les employeurs soient sur Facebook, ce n'est pas leur génération !» réagit Marine (18 ans, 230 amis). Détrompez-vous, ils s'y mettent ! Ainsi, 80% des cabinets de

20 millions
de facebookeurs
modifient leur
statut au moins
une fois par jour.

Conseil n°2

Paramétrez votre profil

Sur Facebook, mon profil, c'est ma maison. Alors mieux vaut ne pas laisser entrer n'importe qui et fermer la porte à clé quand on sort ! D'autant plus que le site en offre les moyens.

Direction la rubrique «Confidentiel» (dans l'onglet «Paramètres» en haut à droite de l'écran), où l'on peut déterminer, pièce par pièce, qui on laisse pénétrer dans notre antre. Avez-vous envie qu'un inconnu puisse voir votre liste d'amis, que tous les membres du réseau de votre lycée aient accès à votre mur et à vos photos ? C'est donc parti pour la tâche fastidieuse du paramétrage... Deux guides pratiques :

- www.cases.public.lu/fr/pratique/solutions/facebook/index.html
- www.sophos.fr/security/best-practice/facebook.html

Conseil n°3

Interdisez à vos amis de publier des photos de vous

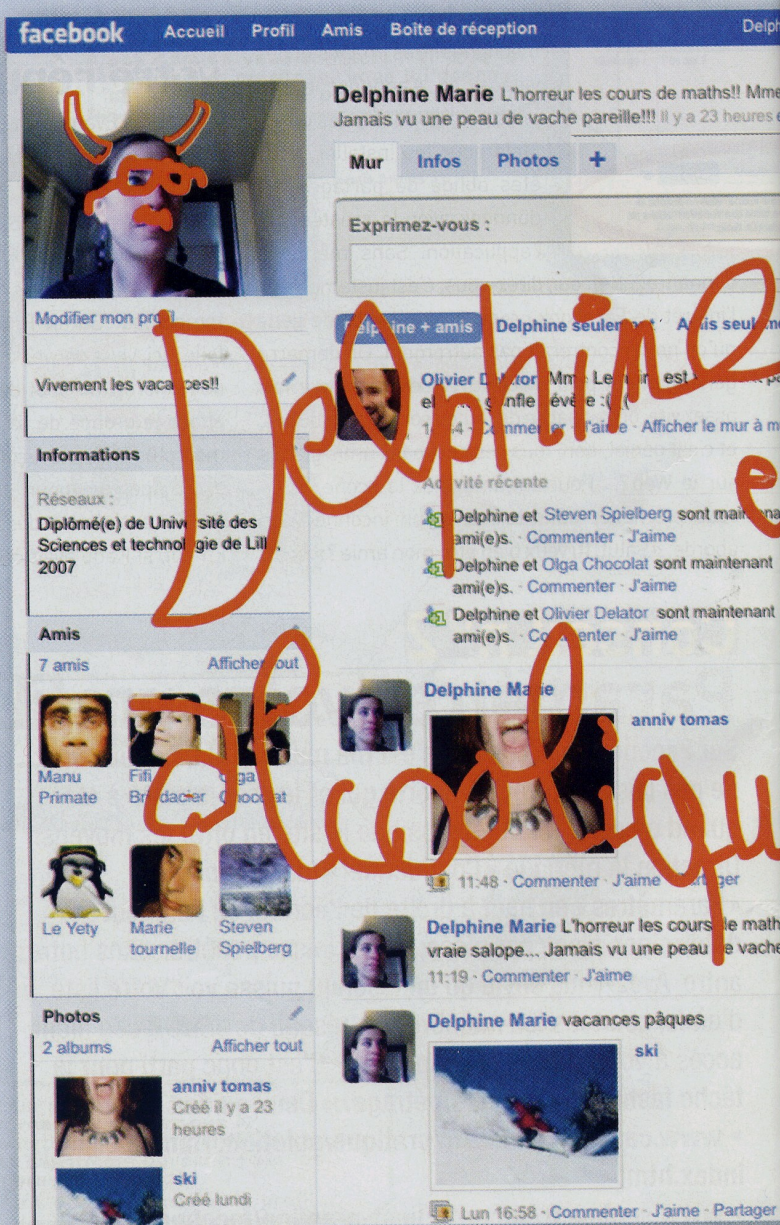
L'un de vos copains a publié une photo de vous que vous auriez préféré enfouir au fond d'un tiroir ? C'est interdit par la loi. Normalement, avant de publier une photo sur laquelle vous êtes reconnaissable, on doit vous demander votre autorisation. N'hésitez donc pas à lui envoyer un message pour qu'il retire le cliché... Dans un second temps, c'est vers Facebook que vous pouvez vous tourner, en cliquant sur « Signaler la photo », en dessous du cliché. En attendant que l'image compromettante disparaisse, vous pouvez aussi supprimer votre nom de la photo, en cliquant sur « Supprimer le marquage ». La photo ne sera alors plus reliée à votre profil.

Conseil n°4

Gare à l'usurpation d'identité !

Certains petits malins créent des profils à la place des autres et se font passer pour eux sur Internet. Les dizaines de pages à l'effigie de Nicolas Sarkozy, Justin Timberlake et autres célébrités en témoignent. Normal !

Il est très simple de se créer une fausse identité sur Facebook. Il suffit de se doter d'une adresse électronique, et hop ! vous remplissez les cases. Et cela peut aller loin : un étudiant canadien s'est ainsi retrouvé en garde à vue à cause de son faux profil Facebook qui annonçait qu'il allait faire un massacre dans son école ! Mieux vaut donc passer de temps en temps son nom à la moulinette des moteurs de recherche pour vérifier si personne n'utilise votre identité. Si c'est le cas, et si vous jugez que ce faux profil porte atteinte à votre honneur, signalez-le à Facebook. Et si rien ne se passe... rendez-vous au commissariat et portez plainte pour diffamation ou injure.



Conseil n°5

Ne laissez pas votre compte à l'abandon

Si vous avez créé une page que vous ne consultez plus, mieux vaut faire place nette. Soit vous passez par la rubrique «Paramètres», l'onglet «Compte» et «Désactiver». Mais attention! Si cette méthode vous rend invisible pour les autres utilisateurs de Facebook, vous restez inscrit, et vos données enregistrées : vous n'aurez qu'à vous authentifier de nouveau pour réapparaître comme par magie. Vos données restent donc accessibles. En mars dernier, un informaticien a pu accéder aux photos privées de tous les membres de Facebook, actifs ou pas. Pour supprimer complètement votre compte, cliquez sur la rubrique «Aide» (en bas à droite de la page), puis sur «Sécurité». Une liste s'affiche : cliquez sur «Je veux supprimer mon compte de manière définitive». Facebook récapitule alors les deux manières de quitter le site, donnant un lien pour effacer votre profil définitivement. Vous voilà redevenu anonyme!



●●● recrutement américains passent la Toile à la loupe avant de rencontrer un candidat et, en France, 30% des cabinets de ressources humaines reconnaissent écarter des CV après avoir consulté des réseaux sociaux.

«Ce genre d'attitude est récent, mais prend de l'ampleur, alerte Alex Türk, président de la Cnil (Commission nationale informatique et libertés). Depuis quelques semaines, nous recevons des plaintes d'utilisateurs de Facebook qui assurent avoir été rejetés lors d'un entretien d'embauche à cause de leur profil.» Le coup d'œil sur Facebook, MySpace, YouTube, Google et tout ce qui peut révéler l'empreinte web d'un candidat devient un réflexe. «Les recruteurs ne l'avouent pas volontiers, mais ils ont là un moyen formidable de "profiler" quelqu'un, et ils s'en servent!» prévient Alex Türk. «Si on trouve des photos de beuverie, on est obligé d'en faire part aux employeurs, explique Thierry Verdier, du cabinet de recrutement Mille et Un Talents. C'est pour ça qu'ils nous payent! Ces photos vont faire partie de l'image qu'ils auront du candidat. De même, si l'on voit dans les messages d'un candidat des prises de position exagérées, des incitations à la violence, cela peut faire peur...» Quelques clics suffisent, selon lui, pour balayer toutes les informations que nous laissons sur le Web. Grâce à des sites comme 123people, spock, pipl, naimz, goblr, fetedefamille et bien d'autres qui parcourent la Toile à la recherche de votre nom, puis rassemblent et copient vos données sur une page de synthèse.

850 millions
de photos
postées
chaque jour.

«Nous les appelons les sites parasites», précise Thierry Verdier. Faites le test, vous verrez condensées toutes les données que vous avez laissé traîner : coordonnées, photos, votre blog si vous avez fait l'erreur d'y écrire votre nom et, bien sûr, votre page Facebook. «Mouais... que pourrait bien découvrir de compromettant un employeur? Mes photos du ski? Je n'ai rien à cacher, moi!» assure Jean-Baptiste (18 ans, 100 amis). C'est vrai, ça, qu'est-ce qui pourrait bien être retenu contre vous? Plein de choses : un candidat s'est vu reprocher son manque de stabilité, parce que les recruteurs ont su par les réseaux sociaux qu'il avait une vie amoureuse très chahutée. À un autre, on a annoncé sans détour : «Désolé, vous êtes très sympathique, mais vos positions d'extrême gauche nous posent problème.»

Quand les patrons vous filent sur la Toile

Il y a encore le cas de ce jeune qui avait montré ses fesses lors d'une soirée, et dont le geste avait été immortalisé et la photo postée sur Facebook. «Le recruteur lui a carrément montré le cliché lors de l'entretien d'embauche, lui demandant si c'était une habitude, raconte Alex Türk. Cette attitude des employeurs n'est pas acceptable moralement, mais il nous est difficile de les en empêcher. C'est aux jeunes de faire attention, d'exercer leur jugement pour distinguer ce qui peut être public de ce qui doit rester privé.»

Les étudiants américains, pionniers de Facebook, l'ont bien compris. Quand ils quittent la fac, ils font le ménage et débarrassent leur profil des photos de soirées et autres messages compromettants. Et ceux qui gardent leur page la gèrent comme des pros : ils créent des listes d'amis,

cloisonnent leurs infos et contrôlent au mot et à la photo près les données que les recruteurs pourraient consulter. Et c'est du boulot! Au moins une demi-heure par jour. «Le premier danger est de laisser sa page à l'abandon, prévient Thierry Verdier. Les informations demeurent alors à la disposition de tous. Et pour longtemps...» ●

POUR EN SAVOIR

• **Sur Internet** • Un petit film désopilant transpose Facebook dans la vie réelle : www.koreus.com/video/facebook-realite.html
Des conseils et la possibilité de signaler des contenus illégaux sur Internet : www.internet-signalement.gouv.fr. Retrouvez tous les liens cités dans l'article sur www.labosvj.fr

LES ACTUS
DE LA SEMAINE

Facebook s'approprie le Web

Il y a six ans de cela, Facebook n'existait tout simplement pas. Aujourd'hui, le site compte plus de 400 millions de membres, dont 17 millions de français. Le temps d'une semaine, en mars dernier, il est même devenu le site le plus visité de la planète, dépassant d'une courte tête Google... Alors, quand Facebook, synonyme même de réseau social, décide d'innover, de changer la donne sur le Web, on ne peut y rester indifférent. Et il y a de quoi : le 21 avril, son PDG, Mark Zuckerberg, a levé le voile sur plusieurs innovations significatives lors de la troisième édition de Facebook F8, la conférence annuelle de l'entreprise. Il va tout d'abord devenir très simple pour les webmasters et les blogueurs d'ajouter dans leurs sites des « modules sociaux » : des petits cadres ou des boutons qui permettent au visiteur de voir des informations en provenance du réseau social et d'interagir. Un bouton « j'aime » – la nouvelle terminologie pour le dépassé « fan de » –, associé à un contenu permet, par exemple, de voir quels sont les autres internautes qui ont aimé ce contenu, et d'ajouter celui-ci à son profil en un seul clic. Mais, nécessité oblige de convertir la belle audience du site



en bons profits, la volonté d'interconnexion entre le Web et le réseau social va encore plus loin avec le système Open Graph : les sites Web vont désormais pouvoir s'alimenter à partir des données Facebook des utilisateurs.

SITÔT CONNECTÉ, SITÔT REPÉRÉ

Ainsi, imaginons que vous craquiez pour un artiste et que vous « aimiez » une de ses chansons. Ô miracle, en vous connectant à un site de diffusion de musique en direct, partenaire de Facebook, le site vous invitera à

écouter ladite chanson. Puis en vous connectant sur un site de réservation de billets de spectacle, ô surprise, il vous sera proposé justement une place pour un concert de cet artiste. Etc. Le Web tout entier se nourrira de vos données sociales, et nourrira automatiquement votre profil avec vos actes. Et ceux de vos amis. Exaltant ? Effrayant ? A vous de le déterminer une fois que vous aurez réussi à comprendre les règles de confidentialité, de publicité et de conservation de vos données privées par Facebook. Bonne chance! ■

Stéphane Viossat

Comptes Facebook à vendre

Tout s'achète sur Internet, même des profils Facebook. Chaque compte du réseau social aux 400 millions de membres peut ainsi se retrouver bradé au plus offrant. 1,5 million d'identités Facebook usurpées ou de faux comptes ont ainsi été mis en vente sur des forums par un pirate dénommé Kirillos. Il aurait réussi à en écouter la moitié, avant que le trafic ne soit intercepté par l'unité de défense de VeriSign. Les heureux acquéreurs de ces comptes les utilisent pour transmettre des codes mali-



cieux aux « amis », qui cliqueront les yeux fermés sur des liens piégés. Ils peuvent aussi s'adonner aux joies du phishing et soutirer des informations (numéro de carte bancaire, etc.) à ces mêmes amis ■ MR